



**SYMALIM  
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 18 MARS 2021**

**N° : 2021-018**  
**OBJET : Convention de mandat n°2151 - Remise en état du passage des deux lacs à la suite des crues 2021**

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : **Jeudi 11 mars 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis.** Cette réunion a eu lieu de façon exceptionnelle au Complexe du Mas du Roux (40 rue du midi, Beynost) pour respecter les mesures sanitaires COVID.

<b>Nombre de délégué·e·s :</b> 30	<b>Présent·e·s :</b> 23	<b>en droits de vote :</b> 79,5
<b>Nombre de droits de vote :</b> 105	<b>Pouvoirs :</b> 4	<b>en droits de vote :</b> 16,5
	<b>Votant·e·s :</b> 27	<b>en droits de vote :</b> 96

**Liste des présent·e·s :**

**nombre de vote /délégué·e**

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	<del>M. BENZEGHIBA</del>	<del>5</del>
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	<del>MME FAUTRA</del>	<del>5</del>
	<del>M. GOMEZ</del>	<del>5</del>
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4

CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	<del>M. CHAPUIS</del>	<del>5,5</del>
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	<del>M. VERMEULIN</del>	<del>4</del>
	MME GUILLAS ( <i>suppléante</i> )	4
DÉCINES-CHARPIEU	<del>MME FAUTRA</del>	<del>3</del>
	M. ALLOIN ( <i>suppléant</i> )	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 1
VAULX-EN-VELIN	<del>M. FISCHER</del>	<del>3</del>
JONAGE	<del>M. BARGE</del>	<del>2</del>
	M. MELLET ( <i>suppléant</i> )	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	<del>M. DESBROSSES</del>	<del>1</del>
NEYRON	<del>M. VINCENT</del>	<del>1</del>
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

**Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :**

M. Chapuis à Mme Creuze  
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand  
Mme Fautra à M. Quiniou (Métropole de Lyon)  
M. Vincent à M. Quiniou

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose,

Les travaux prévus dans ce mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Segapal ont pour objet de reconstituer à l'identique le cordon qui sépare les lacs des Eaux Bleues et du Drapeau et qui a été emporté sur environ 50 mètres linéaires lors des épisodes de crue de janvier 2021.

L'enveloppe financière prévisionnelle qui comprend les travaux d'infrastructure, la fourniture d'équipements et les honoraires de la Segapal est de 105 629 € TTC.

Conformément aux orientations du Bureau syndical du 04 mars 2021, la mise en œuvre de cette remise en état, est soumise à l'obtention d'un financement par la Métropole de Lyon.

A noter qu'une solution plus pérenne, chiffrée à ce jour à plus de 700 K€ TTC est également à l'étude et sera discutée notamment avec les services de l'Etat et de la Métropole de Lyon.

A noter également que d'autres destructions ont été constatées suite à l'épisode de crues, et que leurs réparations ont été ou vont être effectuées soit dans le cadre du fonctionnement « courant » de la DSP (100h de travail des services techniques pour rétablir la circulation sur l'ensemble du réseau hors secteur de la Droite / gué de l'île Paul) soit dans le cadre de l'enveloppe d'investissement prévue dans la DSP confiée à la Segapal (9 K€ pour le secteur de la Droite et 12 K€ pour le gué de l'île Paul – travaux à venir).

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le mandat n°2151 - Remise en état du passage des deux lacs à la suite des crues 2021 d'un montant de 105 629 € TTC.
- **AUTORISE** madame la Présidente à signer la convention de mandat telle qu'annexée
- **AUTORISE** madame la Présidente à solliciter toutes les subventions possibles dans le cadre de cette opération et à signer les documents afférents
- **DIT** que cette dépense sera imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente  
Catherine CREUZE